



# ANTIBES TRIATHLON

## INFORMATIONS



**Sections Adultes**

**SAISON 2022**



Le club sportif « Antibes Triathlon » est une association dite de « loi 1901 » qui n'existe que par la bonne volonté de ses membres. Cette association n'a d'autres ressources humaines d'organisation que ses membres bénévoles, d'autres ressources financières que les cotisations de ses membres et les subventions de ses partenaires institutionnels ou privés.

L'adhésion à notre association n'est pas seulement liée au paiement d'une cotisation mais bien au partage de cette notion d'investissement mutuel dans un but commun.

### DEBUT DE LA SAISON 2022

Pour les nouveaux licenciés, la demande de licence peut se faire dès le 02/09/2020 sur le site <https://espacetri.fftri.com>

Nous pourrions donc vous accueillir à notre stand lors de la journée des Sports, dès le dimanche 05 Septembre au Stade du Fort Carré et ensuite aux permanences du club, tous les mardis et jeudis soir à compter du 07 Septembre 2021 avec votre dossier complet.

Informations complémentaires

Web : [www.antibestriathlon.com](http://www.antibestriathlon.com)

Mél : [info@antibestriathlon.com](mailto:info@antibestriathlon.com)

Mob. : +33 (0) 699 444 217

**1      DETAILS DE L'ADHESION :**

**1.1      LICENCE F.F.TRI :**

En tant que club de triathlon affilié à la Fédération Française de Triathlon, nous collectons le montant de la licence F.F.Tri que nous reversons entièrement à notre Ligue Régionale Provence-Alpes – Côte-d'Azur, qui elle-même en reverse une partie à la F.F.Tri.

*N.B. : Tout renouvellement de licence F.F.Tri après le 31 Décembre fera l'objet d'une pénalité financière d'environ 20€*

**1.2      COTISATION CLUB :**

Pour toute nouvelle inscription, la tenue du club est obligatoire.

**Famille nombreuse :**

**Cotisation club :**

Une réduction de 20€ sera appliquée sur chaque membre supplémentaire et ce dès le 3<sup>ème</sup> membre de la famille, sans limite de nombre.

**Licence F.F.Tri :**

Les cadets et plus jeunes bénéficient d'un demi-tarif :

- Soit si les deux parents sont licenciés,
- Soit s'ils sont frères ou sœurs licencié(es), de catégorie d'âges cadet ou plus jeune, sans limite de nombre (que le club d'appartenance soit le même ou non).

**2      MONTANT DE L'ADHESION PAR SECTION :**

**Section Adultes**

	Cotisation Club	Licence F.F.Tri	Tenues Club Obligatoire 1 <sup>ère</sup> année
Section Adultes	260 €	Compétition : 100 € Loisir : 48 €	57 € 12€

*Avec la section « ADULTES », vous avez accès aux créneaux suivants :*

- *15 créneaux Natation du Lundi au Samedi, de Septembre à Juin pour passer à 6 créneaux Natation les Lundis, Mercredis, Jeudis et Vendredis jusqu'à la reprise en Septembre.*
- *2 créneaux Course à Pied : les Mardis et les Jeudis*
- *2 créneaux Vélo : les Samedis et Dimanches*

**Section Triathlon Santé**

	Cotisation Club	Licence F.F.Tri	Tenues Club Obligatoire 1 <sup>ère</sup> année
Section Triathlon Santé	150 €	Compétition : 100 € Loisir : 48 €	57 € 12€

Avec la section « TRIATHLON SANTE », vous avez accès aux créneaux suivants :

- 1 créneau Natation le Samedi de Septembre à Juin pour passer à 6 créneaux Natation les Lundis, Mercredis, Jeudis et Vendredis jusqu'à la reprise en Septembre.
- 2 créneaux Course à Pied : les Mardis et les Jeudis
- 2 créneaux Vélo : les Samedis et Dimanches

### 3 CAS PARTICULIER DES CARTES D'ENTRAINEMENT :

Une Carte Trimestrielle (trimestre du 15 Septembre au 15 Décembre / de Janvier à Mars / d'Avril à Juin) est proposée **uniquement aux licencié(e)s F.F.Tri extérieurs** ; elle donne accès aux entraînements de Natation de la section « ADULTES ».

Montant de la Carte d'Entraînement :

- **Carte Trimestrielle : 150 €** par trimestre (Licence F.F.Tri obligatoire)

N.B. : La Carte Trimestrielle ne donne pas le statut de membre du club qui reste soumis au versement d'une cotisation complète. Si la première carte donne lieu à une inscription au club, son montant sera déduit de la cotisation de l'année N.

### **ORGANISATION DES SECTIONS / LIEUX / HORAIRES**

*Ces plannings sont donnés à titre prévisionnel. Ils peuvent être modifiés sur décision du Comité Directeur durant la saison, et ce, pour des raisons techniques sur les structures d'entraînements, météorologiques ou absences momentanées des entraîneurs. Ces éventuelles modifications n'entraîneront pas de remboursement de la cotisation annuelle du club.*

*En cas de pandémie, si les entraînements sont annulés par arrêté préfectoral, cela n'entraînera pas de remboursement, mais la cotisation au club pourra être prorogée sur sa durée de validité et ce sur décision du Comité Directeur.*

#### **LIEUX**

##### **Entraînements :**

Natation : Stade Nautique d'Antibes

Course à pieds : Stade du Fort Carré (les Mardis et Jeudis) / Parc Vaugrenier (les vendredis)

Vélo : Rendez-vous au parking devant le Stade Nautique les Samedis,

Rendez-vous au parking de la Plage du Ponteil à Antibes les Dimanches.

#### **Section « ADULTES » :**

	ENTRAINEMENTS		
	Natation	Vélo	Course à Pied
Lundi	07H30 / 08H45 11H00 / 12H00 12H15 / 13H45 19H00 / 20H30		
Mardi	11H00 / 12H00		18H30 / 20H00
Mercredi	11H00 / 12H00 12H15 / 13H45 19H00 / 20H30		
Jeudi	07H30 / 08H45 11H00 / 12H00		18H30 / 20H00
Vendredi	07H30 / 08H45 11H00 / 12H00 19H00 / 20H30		12H30 / 13H45
Samedi	12H00 / 13H30 13H30 / 15H00	09H00 / 11H30 *	
Dimanche		09H00 / 12H00	

**Section « TRIATHLON SANTE » :**

	ENTRAINEMENTS		
	Natation	Vélo	Course à Pied
Mardi			18H30 / 20H00
Jeudi			18H30 / 20H00
Vendredi			12H30 / 13H45
Samedi	13H30 / 15H00	09H00 / 11H30 *	
Dimanche		09H00 / 12H00	

*\* Seule la sortie du samedi ne sera pas encadrée.*